



MUNICIPALITÉ
FERME-NEUVE

vous informe...

ZONES INONDABLES / RÉGIME TRANSITOIRE

Suite aux inondations 2017-2019, le gouvernement du Québec a mis en place un régime transitoire concernant les zones inondables, celui-ci est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2022. Ce régime est complémentaire au Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) et au Règlement sur les activités humides, hydriques et sensibles (RAMHHS).

En vertu de ce règlement, la délivrance d'une autorisation municipale est nécessaire pour y réaliser toutes activités. Afin de déterminer les zones d'application des règlements, la municipalité se réfère aux cartes existantes. Alors que celles-ci peuvent parfois être imprécises, nous utilisons, dans ce cas, les cotes de crues. Ces données peuvent être considérées seulement si le bâtiment est implanté par un arpenteur-géomètre et que celui-ci note les élévations qui déterminent si le terrain est ou n'est pas en zone inondable de façon totale ou partielle.

Si les relevés de l'arpenteur confirment que le terrain est inondable, plusieurs conditions du règlement s'appliqueront, celles-ci pouvant rendre votre terrain inconstructible.

La municipalité a l'obligation d'appliquer ce nouveau règlement transitoire.

NAVIGATION ET SANTÉ DES LACS

Certaines bonnes habitudes de navigation peuvent grandement aider à garder nos lacs en santé. Dans les zones peu profondes, il faut réduire la vitesse afin d'éviter les vagues qui sont les principales causes de la détérioration de nos rives. Les remous causés soulèvent les sédiments du fond et érodent les berges. Les particules en suspension nuisent à la qualité de l'eau et entraînent la prolifération des algues et de la végétation aquatique et détériorant ainsi l'habitat du poisson. Pensons à démarrer et à accélérer en douceur pour éviter les fortes turbulences. La moto-marine et le ski nautique ne devraient se pratiquer que dans les plans d'eau larges et profonds.

La prudence nous recommande de se doter d'une carte bathymétrique qui indique la profondeur et les obstacles.

PRÉINSCRIPTION CURLING 2022-2023 Et si on ramenait le curling à Ferme-Neuve !

La municipalité veut connaître les futurs joueurs de Curling !
Pour votre préinscription, veuillez vous rendre sur le site www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca ou téléphonez au 819 587-3400, poste 6400.



MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

Le comité de pilotage de Ferme-Neuve travaille présentement à la mise à jour de la politique MADA (municipalité amie des aînés). Les membres invitent les citoyens de Ferme-Neuve à communiquer avec Marie-Pierre Gauthier au 819 587-3400 poste 6400, ou par courriel à loisirs@munfn.ca, pour transmettre leurs idées et suggestions et peut-être même pour participer au comité de pilotage. Le comité est présentement constitué de membres de la communauté, soit mesdames Réjeanne Leblanc et Gaétane Brière, de même que par deux ressources du CISSS des Laurentides, mesdames Marie-Josée Meilleur et Rebecka Ladouceur ainsi que d'une élue, madame Diane Sirard, et finalement par la coordonnatrice du service des loisirs et de la culture, madame Marie-Pierre Gauthier. Monsieur Luc Leblanc d'Espace Muni est également présent pour le soutien à la démarche.



ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MONT-LAURIER/FERME-NEUVE SAISON 2022-2023

En ligne au : www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca*

Du 4 juillet au 5 août 2022

M7 (Prénoyice) : 2016 à 2018
M9 (Novice) : 2014-2015
M11 (Atome) : 2012-2013
M13 (Pee-wee) : 2010-2011
M15 (Bantam) : 2008-2009
M18 (Midget) : 2005-2006-2007
M21 (Junior) : 2002-2003-2004
(places limitées à confirmer)

Tarifs : M7 : 284\$
M9 à M15 : 365\$
M18 et M21 : 365 \$ + taxes

*En inscrivant votre enfant, n'oubliez pas de l'inscrire également sur Spordle.

*Des frais supplémentaires seront applicables en cours d'année pour les joueurs qui feront partie des équipes double lettre. Les informations seront transmises sur la page Facebook avant le début des camps de sélections.

f Suivez-nous sur Facebook :
Association du Hockey Mineur Mont-Laurier et Ferme-Neuve

CLUB DE MOTONEIGE NORD DE LA LIÈVRE DE FERME-NEUVE INC.

- Visitez notre site Web : www.clubmotoneigenorddelalievre.com
- Abonnez-vous à Motoneige Québec, le magazine officiel de la FCMQ et à l'Infolettre, en vous rendant sur le site FCMQ (dans l'entête cliquez sur Motoneige Québec) et cliquez sur Abonnement
- Téléchargez l'application iMotoneige disponible sur App Store ou sur Google Play en vous rendant sur le site de la FCMQ et dans l'entête cliquez sur iMotoneige.

Vous serez fin prêt pour la prochaine saison de motoneige.

